

SPM FERRIES - TARIFS VÉHICULES 2019

Tarifs approuvés par délibération 132/2018 du 24 avril 2018

TARIFS ALLER SIMPLE PAR TYPE DE VÉHICULES ET DIMENSIONS	MIQUELON
CATÉGORIE A1 : véhicule, remorque, bétailière, caravane, quad adulte Largeur inférieure ou égale à 2 m 40 et longueur inférieure ou égale à 6 m	40,00 €
CATÉGORIE A2 : véhicule, remorque, bétailière, caravane Largeur inférieure ou égale à 2 m 40 et longueur supérieure à 6 m et inférieure ou égale à 12 m	96,00 €
CATÉGORIE B1 : camion, engin PTAC inférieur ou égal à 7500 KG et largeur inférieure ou égale à 2 m 40 et longueur inférieure ou égale à 6 m	90,00 €
CATÉGORIE B2 : camion, engin PTAC supérieur à 7500 KG et largeur inférieure ou égale à 2 m 40 et longueur supérieure à 6 m et inférieure ou égale à 12 m	140,00 €
CATÉGORIE C1 : cyclomoteur inférieur ou égal à 50 cm ³ et vélomoteur inférieur ou égal à 125 cm ³ , quad enfant	13,00 €
CATÉGORIE C2 : scooter et motocyclette supérieur à 125 cm ³	25,00 €
CATÉGORIE D1 : conteneur avec remorque ou trailer de 20 à 24 pieds	240,00 €
CATÉGORIE D2 : conteneur avec remorque ou trailer de 40 pieds	480,00 €
CATÉGORIE D3 : conteneur avec remorque ou trailer de 48 à 53 pieds	630,00 €

TARIF FORFAITAIRE	MIQUELON
Assistance au chargement/déchargement d'un véhicule	7,00 €

SURCHAGE TARIFAIRE
Le conteneur avec remorque « à vide » sera facturé 10% du tarif, par passage, applicable selon le nombre de pieds. Fret roulant d'une largeur supérieure à 2.40 m et jusqu'à 4m ou d'une longueur supérieure à 12 m, la surcharge tarifaire est de 100%. Le transport de matière dangereuse entraîne une majoration de 100% de la catégorie tarifaire applicable.